



France Travail s'attaque aux précaires plutôt qu'à la précarité !



Après la réforme des retraites et celle de l'assurance-chômage, le gouvernement s'attaque au marché de l'emploi avec « France travail ». Derrière l'objectif du « plein-emploi », le gouvernement s'attaque aux précaires plutôt qu'à la précarité.

Le projet de loi «plein emploi», présenté au Conseil des ministres le mercredi 7 juin, est brutal.

Les mesures proposées auraient de lourdes conséquences sur les travailleur·ses précaires, les privé·es d'emplois, allocataires des minimas sociaux, travailleur·ses handicapé·es et jeunes en insertion. Élaboré à partir des propositions du rapport du Haut-commissaire à l'emploi, remis fin avril au gouvernement ([Lire le communiqué de presse CGT](#)), le projet répond d'abord aux besoins immédiats des entreprises en forçant les plus précaires à accepter n'importe quel emploi vacant.

Dans le projet France Travail, tout est pensé pour mettre la pression sur les travailleur·ses éloigné·es plus ou moins de l'emploi.

À la paupérisation, le gouvernement répond par la contrainte, le chantage aux aides pour forcer les actif·ves à travailler, quel que soit l'emploi, quels que soient les risques et conditions.

La CGT Pôle emploi a publié une [analyse détaillée](#), très critique du projet et dénonce une "libéralisation" du service public de l'emploi et de l'insertion pour "satisfaire uniquement les besoins des employeurs et contraindre les usagers".

La CGT dénonce la logique coercitive du projet de loi qui s'éloigne de la réponse aux besoins des travailleur·euses, respectant leurs parcours et leurs qualifications.

C'est un véritable projet de casse du modèle social au nom de la rentabilité économique au dépend du service à la population.

Dans la poursuite de la bataille contre la réforme des retraites, la CGT se mobilise contre les pires dispositions de ce projet de loi, qui recueille l'opposition de toutes les organisations syndicales. Elle travaille avec les organisations CGT en territoires, notamment celles concernées par les expérimentations sur les allocataires du RSA; mais aussi les comités régionaux avec les modifications du CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation).



LE CALENDRIER PARLEMENTAIRE S'ETEND DE JUIN A SEPTEMBRE, UN PLAN DE TRAVAIL SE MET EN PLACE, POUR INFORMER DES CONSEQUENCES DU PROJET DE LOI, FAIRE CONNAITRE LES PROPOSITIONS CGT ET ORGANISER LA RIPOSTE.

ORGANISONS-NOUS ! [REJOIGNER LA CGT POLE EMPLOI !](#)